



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 539-2019 relatif au traitement des élus municipaux.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 2 octobre 2019.

**Gemma Vibert,
Greffière**